

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.  
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 8 MARS 2006**

Délibération n°2006-007

Date de convocation : 2 mars 2006  
Nombre de délégués en exercice : 38  
Présents : 34 dont 4 par procuration  
Absents non représentés : 4  
Votants : 34

L'an deux mil six, le huit mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Rambouillet, sous la Présidence de Monsieur Gérard COMAS.

**ETAIENT PRESENTS :**

Martial ALIX, Jean-Louis BARTH, Isabelle BEHAGHEL, Jacques BONAL, Roland BONNET, Bernard BOURGEOIS, Pascal BOURGY, Marie-Christine CARASSO, Gérard CHIVOT, Gérard COMAS, Michel COURTILLE, Daniel DEGARNE, Paulette DESCHAMPS, Jean-Pierre GABORIT, Jean-Pierre GHIBAUDO, Jean-Claude GOGUE, Alain GRANJOU, François HAYARD, Henri HOELLINGER, Jean-Marie ISABELLE, Georges JOUSSELIN, Pierre-Yves KOPPE, Daniel LANGLOIS, Yves MAURY, Jean-Frédéric POISSON, Roland POSTIC, Claude RIVAULT, Catherine RUAUDEL, Bernard SCHOEPFER, Elio ZANNIER.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Daniel BONTE pouvoir à Gérard CHIVOT, Laurent COULON pouvoir à Jean-Louis BARTH, René SERINET pouvoir à Gérard COMAS, Jean-Claude VANDERBECKEN.

**ABSENTS EXCUSES:**

Claude CAZANEUVE, Françoise GRANGEON, Daniel JEAN, Alain JEULAIN.

Secrétaire de séance :



**CREATION DES COMMISSIONS PERMANENTES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2006 portant création du SMESY,  
Vu les statuts du Syndicat,  
Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 6 mars 2006

Sur proposition de Monsieur le Président

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité**

SOUS-PREFECTURE

**DELIBERE et DECIDE** de la création des commissions suivantes :

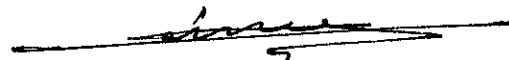
- Commission Environnement, Tourisme, Loisirs
- Commission Habitat, Logement, Population
- Commission Transports, Mobilité
- Commission Développement Economique, Agriculture
- Commission d'Appel d'Offres

14 MAR. 2006  
DE RAMBOUILLET

**PRECISE** que chacune des commissions sera composée de neuf membres excepté la Commission d'Appel d'Offres qui en comprendra cinq.

Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le

Pour extrait conforme



Le Président  
Gérard COMAS